

*Impôt sur les revenus pétroliers—Loi*

**M. Gauthier:** Monsieur le Président, le Programme énergétique national, tel que je le comprends, et tel que je le comprendrais . . .

**M. Dick:** Pas la politique énergétique nationale, c'était au milieu des années 1970.

**M. Gauthier:** Le député désire-t-il poursuivre sa question ou que j'y réponde?

**M. Dick:** Alors pourquoi ne répondez-vous pas?

**M. Gauthier:** J'essaie de répondre à la question, si le député veut bien me donner la possibilité de commencer. Le Programme énergétique national a effectivement essayé d'égaliser les prix au Canada. Il a effectivement subventionné les consommateurs de l'Est partout où des augmentations se sont produites, et il y en a eu . . . Je rappellerai au député qu'en 1972, lorsque je suis arrivé ici, le baril de pétrole se vendait environ \$2.50 et le boisseau de blé environ \$3.50 à \$4. Le boisseau de blé est resté à \$3.50-\$4, mais le baril de pétrole en ce moment se vend environ \$20 US, même s'il a déjà été à \$38 environ le baril.

Oui, effectivement, il y a eu crise à ce moment-là. Oui, effectivement, les pays de l'OPEP ont affirmé leur droit à leurs ressources naturelles, ce que je ne conteste pas. Je ne pense pas qu'il soit nécessaire de discuter longuement avec le député au sujet de la nécessité d'augmenter les prix pétroliers et les termes de l'échange pétrole-céréales. Je ne pense pas que cela souffre de discussion. Je ne pense pas qu'il y ait personne ici pour contester que le pétrole, qui est une ressource non renouvelable, devait nécessairement appeler un prix plus élevé que \$2.50 le baril. Il n'y a personne pour contester cela.

**M. Dick:** Je le sais.

**M. Gauthier:** Pourtant, il aurait été économiquement difficile pour les Canadiens à l'époque d'être les jouets des «septs sœurs», les grandes sociétés pétrolières, qui contrôlent le secteur à l'échelle mondiale, d'être à la merci de ces sociétés au Canada. Alors, nous avons essayé d'instaurer un système régulateur qui devait permettre au prix du pétrole de suivre son cours normal. Oui, il y a eu un retard de trois mois à essayer d'obtenir les augmentations, mais à la pompe.

**M. Dick:** Très bien, je suis d'accord.

**M. Gauthier:** Ça s'est fait à peu près immédiatement sur le baril de pétrole, je le reconnais. J'ai fait des recherches aujourd'hui, et je vais les poursuivre demain, mais chaque fois que le cours du pétrole a monté, chaque fois qu'il y a eu une rumeur annonçant une hausse du prix du pétrole, le prix à la pompe a augmenté.

**M. Dick:** Trois mois après.

**M. Gauthier:** C'était la politique officielle des compagnies pétrolières et du gouvernement, et je ne crois pas que les distributeurs d'essence, les pompistes . . .

**M. Dick:** Votre gouvernement a décrété qu'ils ne pouvaient pas le faire avant trois mois.

**Une voix:** Laissez-le répondre.

**M. Gauthier:** Je parle du prix à la pompe. Ils ont généralement haussé le prix, et ils ont toujours la liberté de le faire. De l'aveu de toutes les compagnies, leurs distributeurs sont libres de déterminer eux-mêmes le prix de vente. Ce n'est pas vrai?

**Une voix:** Non.

**M. Gauthier:** Si. Prenez le journal, prenez la politique du gouvernement, téléphonez aux compagnies, moi je l'ai fait. Je ne suis peut-être pas l'expert en question pétrolière des députés d'en face, mais je sais quoi faire, je sais qu'il suffit de faire un peu de recherche et de passer quelques coups de téléphone. Quand j'ai su que j'allais prendre la parole cet après-midi, j'ai fait quelques appels téléphoniques, et je ne pense pas me tromper en disant que les compagnies pétrolières considèrent que le distributeur est libre de fixer le prix de vente à la pompe. C'était la loi du marché à l'époque. S'il avait fallu que cela continue, nous aurions eu des problèmes, mais nous avons instauré le Programme énergétique national . . .

**M. Dick:** Vous avez tenu à un délai de 90 jours.

**M. Gauthier:** . . . pour l'ensemble des prix du pétrole, ce qui représentait environ 30 p. 100 au point de livraison.

**M. Dick:** Je félicite votre gouvernement d'avoir prévu un délai de trois mois.

**M. Gauthier:** Si le député veut prendre part au débat, pourquoi ne se lève-t-il pas? Les téléspectateurs n'aimeraient rien de mieux que de pouvoir l'entendre.

Nous tâchons de contribuer au débat et nous devrions pouvoir nous comprendre. Pour répondre au député, en effet, nous nous sommes vus forcés à l'époque d'atténuer l'effet des hausses de prix, grâce au Programme énergétique national.

**M. Dick:** D'accord.

**M. Gauthier:** Le député est d'accord. Tant mieux.

**M. Dick:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Le député d'Ottawa-Vanier a admis qu'il y avait eu un délai de trois mois, pour lequel j'ai félicité son gouvernement. Qu'il accepte, pour les mêmes raisons, la nécessité d'un délai de trois mois quand les prix baissent.

**M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway):** Monsieur le Président, j'interviens à mon tour dans le débat de troisième lecture sur le projet de loi. Je tiens à dire aux téléspectateurs qui suivent peut-être nos travaux qu'il fait un temps splendide cet après-midi à Ottawa. Les patineurs s'en donnent à cœur joie. Je patinais moi-même sur le canal il y a une douzaine de minutes . . .

**M. Towers:** Ça, c'est un domaine que vous connaissez bien.